

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. ALLAERT (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Personnel municipal - Modification du tableau des effectifs

Monsieur Millot, au nom des commissions du Personnel, et des Finances,

Mesdames, Messieurs,

Il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs pour l'adapter à l'évolution des besoins des services.

Il s'agirait de supprimer dix postes et parallèlement d'en créer dix autres.

Ces suppressions et créations de postes seraient les suivantes :

Services	Postes à supprimer	Postes à créer
Direction des Ressources Humaines	1 adjoint du patrimoine à mi-temps	1 adjoint administratif à mi-temps
Logistique et Achats	1 adjoint technique à 17 heures	1 adjoint technique à mi-temps
Architecture-Bâtiments-Ateliers	1 adjoint technique à 17 heures	1 adjoint technique à mi-temps
Jeunesse	3 adjoints techniques	3 adjoints d'animation
	1 adjoint technique à 17 heures	1 adjoint d'animation à mi-temps
Education	1 adjoint technique	1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles
Direction de la Petite Enfance	1 auxiliaire de puériculture	1 éducateur de jeunes enfants
Culture	1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à 8 heures	1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet

Le Comité Technique Paritaire, consulté, a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Personnel, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider les créations et suppressions de postes proposées dans le présent rapport, qui interviendront le 1^{er} février 2008 ;
- 2 - dire que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Département

31 JAN. 2008



PUBLIÉ LE 31/01/08